Je soutiens l'association Femmes ici et ailleurs

OUISOMMES-NOUS?

L'association Femmes ici et ailleurs s'attelle à faire connaître celles qui écrivent l'Histoire de notre temps afin d'offrir d'autres modèles. Pour cela, elle réalise et diffuse des expositions, intervient en milieu scolaire et auprès du grand public pour sensibiliser à l'égalité femmes-hommes. En 2016, le cap du million de personnes touchées a été franchi.

Vous aussi, soutenez l'association Femmes ici et ailleurs pour 1,65 €*

Remplissez ce bulletin et envoyez-le avec votre RIB ou votre règlement à : Femmes ici et ailleurs - C/O Les Éditions du 8 mars - 10, rue Germain - F-69006 Lyon

■ Je soutiens l'association Femmes ici et ailleurs
Je remplis le mandat de prélèvement ci-dessous et je joins un RIB.
Je fais un versement mensuel de 5 € *

*Les prélèvements seront interrompus sur simple demande écrite.

☐ Je préfère faire un don ponctuel de	€
(minimum 60 €)	
et je joins un chèque à l'ordre de "Femmes ic	i et ailleurs"

MES			

Raison sociale (si entreprise)	 		
Nom			
		Pays	
Faità			

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Tous les champs sont obligatoires. N'oubliez pas de joindre votre RIB.

NOM DU CRÉANCIER COORDONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Raison sociale (si entreprise) Association Femmes ici et ailleurs – ICS: FR28ZZZ616038 Femmes ici et ailleurs - C/O Les Éditions du 8 mars - 10, rue Germain - F-69006 Lyon Nom J'autorise ma banque à débiter mon compte de la somme de \mathbb{C} Prénom □ par mois □ par an. Le prélèvement sera effectué le 8 de chaque mois ou à la Adresse date annuelle d'anniversaire. En signant ce formulaire vous autorisez FEMMES ICI ET AILLEURS à envoyer des Code postal Ville instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de FEMMES ICI ET AILLEURS. Pays Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé; sans tarder et au plus tard dans les BIC **Domiciliation** 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre Fait à le Paiement récurrent

Signature

Conditions valables exclusivement en France métropolitaine. Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant à l'association d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Tél. 04 37 43 02 35 | Email: contact@fia-asso.org

^{*}Après déduction fiscale de 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.